



# Droit au vélo dans le Valenciennois

## NOS ACTIONS

### AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES

Information et revendication auprès des élus, des techniciens territoriaux.



Partenariats avec plusieurs entreprises pour sensibiliser leurs salariés aux enjeux des déplacements à vélo dans le cadre de leur Plan de Déplacements Entreprises (PDE).

Relations avec les Villes de Valenciennes depuis 2006, Saint-Amand-les-Eaux, Saint-Saulve, Anzin et Petite-Forêt plus récemment.

Concertation ponctuelle avec Valmétropole pour des projets de réaménagement.

Partenariats sur l'élaboration de schémas directeurs cyclables : au niveau de l'agglomération Valenciennoise dans le cadre du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), dans l'arrondissement de Valenciennes avec le Département du Nord.

Participation à la révision du Plan de déplacements urbains (PDU) porté par le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de Valenciennes (SITURV).

Concertation sur les Plans climat territoriaux de la Porte du Hainaut et de Valmétropole.

Interventions dans les enquêtes publiques pour proposer des aménagements cyclables sur les projets de voirie.

### AUPRÈS DES HABITANTS

2 à 3 réunions d'adhérents par an.

Une Fête du vélo, Val'en cycles, qui se déroule au mois de septembre sur la place d'Armes à Valenciennes.

Opération annuelle de sensibilisation des cyclistes à l'importance de l'éclairage, en novembre.



Opération « Respectez les cyclistes » au mois de mars pour sensibiliser les automobilistes.

## RÉSULTATS OBTENUS

Implantation de double-sens cyclables dans le centre de Valenciennes.

Création d'aménagements cyclables à Valenciennes et dans certaines communes voisines.

Mise en place d'arceaux de stationnement.

Prise en compte progressive du vélo dans les aménagements urbains.

Étude cyclable pour la Ville de Saint-Amand-les-Eaux.



## NOS REVENDICATIONS

Améliorer la circulation des cyclistes entre Valenciennes et les communes voisines.

Créer des aménagements cyclables sur les boulevards de ceinture de Valenciennes.

Développer les double-sens cyclables dans l'ensemble des communes du territoire.



Obtenir un stationnement vélo adapté dans les gares de Valenciennes et Saint-Amand et devant les commerces et les lieux publics du territoire.

Créer un réseau de voies vertes continu.

## ADHÉRER À VALENCIENNES PERMET DE :

Militer pour le développement des aménagements cyclables dans le Valenciennois.

Bénéficier de tarifs réduits sur les gilets rétro-réfléchissants, les protège-sacs réalisés par Droit au vélo et chez Scootenville à Valenciennes.

Participer aux activités de l'antenne locale (réunions, balades, salons, opérations de sensibilisation...).

Donner plus de poids aux revendications de l'association au niveau local.

Recevoir 3 fois par an le journal interne de l'association, *l'Heurovélo* et la revue locale *L'Ec(h)ovélo*.

## Droit au vélo – ADAV

Antenne locale : valenciennes@droitauvelo.org

Siège régional : 23 rue Gosselet - 59 000 Lille

www.droitauvelo.org - Tél. 03 20 86 17 25